

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
Numéro Résolution / Décision	Texte de la Résolution / Décision (Le Conseil scientifique doit/devrait)	Brève description de l'activité (si nécessaire)	Liste des résultats	Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)	Nom du (des) responsables(s)	Nom des autres personnes impliquées	Principale Haute, Moyenne, Faible	ScC, StC, COP (y compris numéro de session)	Statut de l'activité
Questions liées à la conservation des espèces terrestres									
INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)									
Res.11.24 (Rev.COP13)	11. Charge le Conseil scientifique et le Secrétariat, sous réserve des fonds disponibles, de poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI	Collaborer avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI	Collaboration accrue.	En cours / COP14	Président de la CAMI	PF Sec : Polina Orlinkiy	Haute / Principale	ScC-SC – COP14	
Res.11.24 (Rev.COP13) ANNEXE	8.1 Le Conseil scientifique de la CMS doit appuyer et contribuer à l'analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment : a) Souligner et expliquer les limites actuelles des connaissances scientifiques ; b) Identifier les questions clés et, le cas échéant, formuler des hypothèses pour faire progresser les connaissances ; c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces	Conformément au mandat		2021-2026		PF Sec: Polina Orlinkiy	Haute / Principale	COP15	
Res.11.24 (Rev.COP13) ANNEXE	29.12. Nommer un expert en mammifères pour le Conseil scientifique.	Conformément au mandat	Expert en mammifères nommé	2021		PF Sec: Polina Orlinkiy	Haute	ScC-SC5	

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
MÉGAFAUNE SAHÉLO-SAHARIENNE									
Res. 9.21 (Rev.COP13)	<i>1. Encourage les États de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer, en coopération avec le Conseil scientifique et le Secrétariat, les propositions nécessaires d'inscription aux Annexes I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action concertée</i>	Coopérer avec les États de l'aire de répartition et les Parties pour préparer des propositions d'inscription aux Annexes et des Actions concertées.	Propositions préparées	COP14		PF Sec: Clara Nobbe	Haute	COP14	
Dec. 13.101	<i>Le Conseil scientifique et le Secrétariat sont priés, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d'examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée aux déserts de la corne de l'Afrique et aux biomes associés, et communiqueront leurs recommandations lors de la 14e session de la Conférence des Parties.</i>	Examiner la possibilité d'étendre la zone de l'action concertée à la corne de l'Afrique et fournir des recommandations	Recommandations fournies (Projet de Décisions/ Résolutions)	2021		PF Sec: Clara Nobbe	Haute	COP14	
CONSERVATION ET GESTION DU LION D'AFRIQUE (PANTHERA LEO)									
Dec. 13.89	<i>Le Conseil scientifique examinera les Lignes directrices pour la conservation du lion d'Afrique et formulera, le cas échéant, des recommandations à l'intention des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique, de l'UICN et d'autres, selon les besoins;</i>	Conformément au mandat	Lignes directrices examinées, Recommandations fournies	COP14	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN	PF Sec : Clara Nobbe	Principale	COP14 (?)	
CONSERVATION ET GESTION DU GUÉPARD (ACINONYX JUBATUS) ET DU LYCAON (LYCAON PICTUS)									
Dec.13.94	<i>Le Conseil scientifique, après consultation avec les États de l'aire de répartition concernés, fait des recommandations à la Conférence des Parties sur de possibles modifications à apporter à la liste des populations de guépards actuellement exclues de l'Annexe I de la CMS afin de tenir compte de l'état de conservation et d'aider la Conférence des Parties à prendre une décision à sa 14e réunion.</i>	Conformément au mandat	Recommandations fournies et Decision éclairée	COP14	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN	PF Sec: Clara Nobbe	Principale	COP14	

	Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable	Contributeurs	Priorité	Rapport à	Statut
CONSERVATION ET GESTION DU LÉOPARD (PANTHERA PARDUS) IN AFRICA									
Dec. 13.97	<i>Le Conseil scientifique examinera la Feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique figurant dans le document UNEP/CMS/COP13 Doc.26.3.1/Annexe 4, et formulera des recommandations, le cas échéant, pour examen par les États de l'aire de répartition, l'UICN et autres, selon les besoins.</i>	Examiner la feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique; Formuler des recommandations.	Feuille de route examinée, Recommandations fournies	COP14	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN	PF Sec : Clara Nobbe	Principale	COP14	
INSCRIPTION DU JAGUAR (PANTHERA ONCA) AUX ANNEXES I ET II									
/CMS/COP13/ Rapport/ Annexe 1	<i>Article VIII(5)(d) de la Convention faisant des recommandations à la Conférence des Parties quant aux mesures spécifiques de conservation et de gestion à inclure dans les ACCORDS sur les espèces migratrices</i>	Identifier les mesures de conservation appropriées et le soutien intergouvernemental aux États de l'aire de répartition.	Une série de mesures de conservation et une plate-forme politique	COP14		CMS Conseiller pour les mammifères PF Sec : Clara Nobbe	Haute	COP14	